



# L'Amicale de Lanaudière-Laval vous invite au Vignoble Rivière du Chêne à St-Eustache - Jeudi 22 septembre 2022 Dîner et Dégustation



807 Chemin de la Rivière Nord, Saint-Eustache, Québec, Canada, J7R 0J5  
Téléphone: 450.491.3997

**À 11 h 30 : ARRIVÉE**

**2 choix de lunch**



## Forfait pique-nique

Venez pique-niquer au pied des vignes! Apportez votre pique-nique : **Coût 0 \$**

Ou

Profitez du **forfait pique-nique** disponible en boutique comprenant fromage du Québec, pâté, saucissons, croûtons, gelée de pomme du Domaine Lafrance, deux verres à l'effigie du vignoble et une bouteille de vin.

**Coût : 65 \$ (Pour deux personnes, taxes incluses)**

## À 13 h 00 : Dégustation commentée

Envie de découvrir les vins? Prenez part à une dégustation de groupe commentée qui comprend la dégustation de **5 vins** et vous recevrez un verre souvenir à l'effigie du vignoble.

Durée 30 à 45 minutes. **Coût : 15 \$ (taxes incluses)**

**Hâtez-vous, les places sont limitées**, nombre limité à 25 personnes. Date limite pour inscription **19 septembre 2022**, Paiement par transfert Interac à : [amicalelavallanau@gmail.com](mailto:amicalelavallanau@gmail.com)

Ou  
**Paiement par chèque à l'ordre de: Rachel Gagnon**  
**Poster à : succursale BNC (transit 1097-1) à l'attention de Rachel Gagnon** ou au 100, boul. Brien, Repentigny, Québec. J6A 5N4

Pour informations : **Marie Lamoureux (514) 554-6306** ou  
**Rachel Gagnon 438-392-1118, courriel : [amicalelavallanau@gmail.com](mailto:amicalelavallanau@gmail.com)**

### Réservation :

Pique-nique et dégustation 15 \$ par personne : membre :  conjoint ou invité :

Forfait pique-nique pour 2 à 65 \$ et dégustation 15 \$ par personne = 95 \$ pour 2 :

Nombre : Membre : \_\_\_\_\_ conjoint/invité : \_\_\_\_\_ Nombre total de personnes : \_\_\_\_\_

Montant : Membre : \_\_\_\_\_ \$ conjoint/invité : \_\_\_\_\_ \$ Total : \_\_\_\_\_ \$

Nom du membre : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**IMPORTANT : MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR ET EN CONFORMITÉ AVEC LA SANTÉ PUBLIQUE.**  
Bien que le port du masque ne soit plus obligatoire dans la plupart des lieux publics depuis le 14 mai 2022, le port du masque est recommandé - aux personnes immunodéprimées - aux personnes dont l'état de santé les rend vulnérables - aux personnes en contact étroit avec des personnes vulnérables en raison de leur état de santé ou de leur âge - aux personnes qui en sentent le besoin. Pour plus d'informations, consultez le site [www.quebec.ca/sante/](http://www.quebec.ca/sante/). "Quand porter un masque ou un couvre-visage".

Vous trouverez ce communiqué sur notre site web : [www.amicaledesretraitesbnc.ca](http://www.amicaledesretraitesbnc.ca)